



## Edito

### 2020, dernière ligne droite du mandat

**Déjà 2020 ! Nous attaquons la dernière année de ce mandat 2017-2021. En mars 2021, un nouveau comité directeur sera élu pour la prochaine olympiade, avec de fait bon nombre de nouvelles têtes, puisque plusieurs administrateurs ont déjà annoncé qu'ils arrêteraient à la fin de ce mandat. Même si ce n'est pas encore l'heure du bilan, il convient de se poser un peu et de regarder ce qui s'est passé ces trois dernières années et ce qui nous attend...**

En 2017, nous avons annoncé que nous voulions remettre les clubs au centre de nos préoccupations car la FFAM, fédération de clubs, s'était éloignée de ses structures. Se rapprocher de nos clubs, vos clubs, les écouter, les aider dans leurs difficultés quotidiennes, leur simplifier certaines démarches devenues très adm-

nistratives - voire bureaucratiques - font partie des tâches auxquelles nous nous consacrons depuis maintenant 3 ans et que nous allons continuer. Les formations administratives lancées fin 2018 sont un bon baromètre puisque les dirigeants qui y participent semblent satisfaits de ces journées. Depuis plusieurs années main-

tenant, nous dépensons beaucoup d'énergie sur les aspects réglementaires et leurs impacts sur notre activité. Certains nous expliquent que nous ne défendons pas correctement les aéromodélistes, d'autres qu'il fallait faire comme ci ou comme ça. Le fameux adage YakaFocon. Avec le recul, face à une attitude politique qui se retranche derrière le principe de précaution et qui a peur d'une menace - qui malheureusement existe - avec des aéronefs télépilotés, nous avons quand même réussi à minimiser l'impact dans les clubs et sur les terrains. Ce n'est jamais parfait, car quelques contraintes supplémentaires existent, mais c'est le jeu de la négociation dans ce genre de cas : il faut savoir lâcher sur certains points pour obtenir de la souplesse sur d'autres points, de façon à ce que le plus grand nombre s'y retrouve. Là encore le travail n'est pas fini, avec l'implémentation de la réglementation européenne qui a déjà fait l'objet d'un certain nombre d'échanges avec les administrations, dans le seul et unique but que les contraintes sur les pratiquants et sur les clubs soient les plus faibles possibles. Un des sujets majeurs sur lesquels



### Table des matières

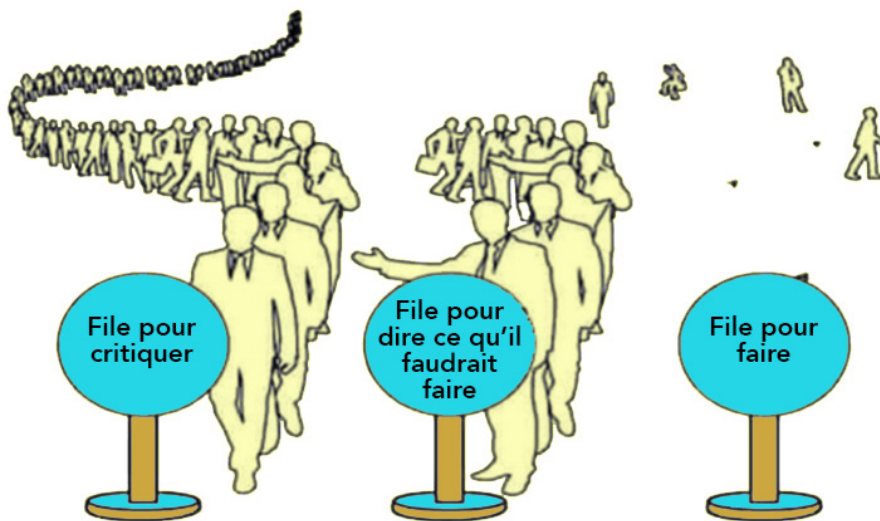
Edito . . . . .	1
Inscriptions à l'examen du BIA et du CAEA session 2020. . . . .	2
Aéromodélisme, Clubs et Emploi : plusieurs fers au feu . . . . .	3
DGAC / FFAM Zones Voltac et Vol basse altitude. . . . .	4
Disparition du CNDS / Avènement des fonds ANS . . . . .	5
Étude de compatibilité add-on / système radiocommande . . . . .	6
Bilan annuel d'activités des clubs . . . . .	6
Centre départemental des Marmousets . . . . .	8
Toilettes sèches : une solution facile pour nos terrains . . . . .	8

nous voulions avancer était la formation. L'aéromodélisme est une formidable école pour les jeunes qui veulent apprendre à faire quelque chose de leurs mains et de leur cerveau. Il peut ouvrir des portes à beaucoup de métiers qui sont à ce jour en pénurie et permettre à des jeunes de trouver leur voie dans le monde aéronautique ou dans d'autres secteurs d'activité.

Ce sujet est important et nécessite que les clubs s'en saisissent et soient aidés en cela, car force est de constater que nous, bénévoles, impliqués depuis des années dans nos clubs, devant le changement de comportement de la jeunesse qui bascule très vite d'une activité à l'autre, avons du mal à nous remotiver pour nous investir dans la formation avec parfois, voire souvent, la déception de constater que les nouvelles recrues changent d'activité.

Nous avons plusieurs pistes pour vous soutenir dans cette démarche : l'aide de l'industrie qui est demandeuse de voir des jeunes, potentiels futurs travailleurs, s'intéresser à ses activités ; le service civique et le service universel qui peuvent permettre aux clubs d'avoir des aides pour accompagner les bénévoles ; nos diplômés de formateurs qui méritent d'être revus pour favoriser, lorsque cela est possible, une professionnalisation des formateurs, là encore dans le but d'aider les bénévoles.

Mais tout cela demande du temps et force est de constater que 3 années de mandat ne suffisent



pas pour tout remettre à plat. Nous avons encore du chemin à faire pour mettre en œuvre les idées que nous avons et dont nous sommes persuadés qu'elles sont à concrétiser. Nous allons y consacrer l'année qui vient jusqu'à la fin de ce mandat, mais il en restera probablement pour la prochaine olympiade.

Je finirai cet édito par la petite illustration ci-dessus. Vous le vivez certainement, vous tous, dirigeants dans vos clubs, avec l'avènement des réseaux sociaux et autres forums où il est très facile de lancer des critiques, des fausses informations, des Yakafocou ou des « vous devriez faire cela ». Mais lorsqu'il faut se retrousser les manches, s'investir pour les autres, aux dépens parfois de sa vie de famille ou du plaisir de se retrouver sur le terrain en fin de semaine, la file des volontaires diminue.

Ce que vous vivez certainement dans vos clubs se retrouve à tous les niveaux : départements, ligues, fédération. J'invite donc ceux qui passent le temps à ta-

per facilement sur les bénévoles, à essayer une fois de prendre leur place dans les instances des structures fédérales pour voir ce que c'est et se rendre compte de l'investissement que cela demande. Les sujets à traiter sont nombreux et vastes : la formation, la compétition, la réglementation aérienne et non aérienne, l'espace aérien, les aspects juridiques, budgétaires, la communication, l'aide aux clubs et j'en oublie...

En fin d'année 2020, les ligues vont renouveler leurs instances dirigeantes et en mars 2021, ce sera votre fédération. J'invite donc chacun à mettre son cli-gnotant pour changer de file pour passer à « la file pour faire ». Vous verrez que ce n'est pas si simple.

Bons vols 2020 à tous et venez nombreux à l'assemblée générale, au cours de laquelle nous aurons l'occasion d'échanger. ■

**Laurent Henry**  
Président FFAM

## Inscriptions à l'examen du BIA et du CAEA session 2020

Conformément aux arrêtés modifiés du 19 février 2015, relatifs au Brevet d'Initiation Aéronautique (BIA) et au Certificat d'Aptitude à l'Enseignement Aéronautique (CAEA), une session d'examen est organisée.

Les inscriptions se dérouleront du mercredi 29 janvier au mercredi 11 mars 2020.

Pour vous inscrire vous trouvez toutes les informations utiles auprès du Comité d'Initiation Régional à l'Aéronautique et au Spatial (CIRAS) de votre académie sur ce lien :

<https://eduscol.education.fr/sti/bia#ciras>

### Calendrier des inscriptions

Ouverture du registre des inscriptions : mercredi 29 janvier 2020

Clôture du registre des inscriptions : mercredi 11 mars 2020





# Aéromodélisme, Clubs et Emploi : plusieurs fers au feu

Aller sur le terrain a du bon ! Lors de rencontres « formation administrative » faites dans chaque LAM depuis fin 2018, ce n'est pas moins d'une centaine de présidents ou responsables de clubs qu'ont rencontrés Michèle Venec, Jean-Paul Perret et Laurent Henry. Ce fut l'occasion d'échanger directement entre les responsables du terrain et ceux que l'on dénomme injustement « les Parisiens ».

Autre écho : « nous n'avons plus de moniteurs et principalement dans le domaine de la construction, de l'enseignement théorique, donc nous ne pouvons plus assurer les bases de l'aéromodélisme ». « Pas de problème pour enseigner le vol, nous avons les moniteurs bénévoles » Cela se comprend, la tâche n'est pas aussi ingrate ! Ensuite le zapping interactivités ludiques revient et tout est à recommencer à partir de zéro ou quasiment l'année d'après. Et le découragement s'installe ! Une nouvelle vague de consommateurs arrive !

Un moyen pour pallier ces difficultés - qui n'est certainement pas le seul - est la professionnalisation de toutes ces tâches ingrates. Ensuite il faut se faire une philosophie sur cette méthode de gestion d'une activité sportive, dans notre fédération qui n'a jamais connu un tel bouleversement, sauf à avoir dès les premières années de son existence professionnalisé le siège. Car si l'allègement est souhaitable, confier l'intégralité de la gestion d'un club ou d'une ligue à un professionnel l'est-il ? Je ne le pense pas, car le risque d'une prise de pouvoir par la technocratie dans un monde associatif, réputé démocratique, peut être inquiétant.

Regardons vers une professionnalisation plus spécialisée

des tâches administratives (par exemple les demandes de subventions). Reconnaissons que les formulaires, s'ils sont simples à remplir pour certains, sont considérés comme des supplices annuels à consentir pour d'autres. Une aide pourrait être apportée aux clubs au niveau d'une région, ou de régions regroupées. L'essentiel étant de rester au contact du club pour connaître ses besoins et d'apporter une aide adaptée et non standardisée. Le jargon administratif appelle cela un agent de développement, qui pourrait s'occuper également de la promotion de l'activité, des manifestations... Il y a tant de travail à faire !

Voyons maintenant les cas de l'animation d'écoles de modélisme, de l'entretien de terrains d'évolution : même réponse, la professionnalisation de ces tâches est possible. Il faut le vouloir, sauter le pas et se mettre en condition pour y arriver.

Qui dit emploi dit salaire, charges, frais de déplacements, et là on est sur des montants qui dépassent de beaucoup le niveau des budgets de chaque club. Et il ne faut pas oublier non plus la gestion et le management ! Des aides existent, mais cela ne sera pas suffisant : il faudra mettre de l'argent au bout, me dira-t-on ! Et si on essayait ? Plutôt que se dire battus ou ruinés d'avance !



Et ce que l'on entend, c'est le besoin de simplification ou d'allègement de la tâche des responsables de clubs, qui souvent succombent sous le poids de l'administration, de la bureaucratie, voire des difficultés qu'ils rencontrent avec l'informatique eu égard à leur âge et à leur propre culture. Ces tâches sont souvent chronophages, inintéressantes et bien loin de l'activité aéromodéliste à laquelle ils aspirent.

Lorsque l'on discute avec les présidents de LAM, ils tiennent un discours similaire auquel s'ajoutent les difficultés de déplacement, tellement, pour certains, leurs régions sont vastes.

La lourdeur des tâches entraîne aussi pour nos dirigeants la difficulté à trouver la relève à tous les niveaux et pour toutes les fonctions de la vie associative. C'est l'une des raisons qui justifie la disparition progressive du bénévolat : il faut donc faire quelque chose...



Les possibilités d'aides sont nombreuses et diverses. En voilà trois, que l'on étudie actuellement. Mais au-delà de ces aides nationales, certaines régions, certains départements abondent financièrement ou aident administrativement (par exemple à une gestion mutualisée du personnel), certains CROS, certains CDOS le font aussi. Il faut se pencher localement sur la question pour connaître la méthode la plus judicieuse pour réaliser le montage du dossier à faire afin de ne plus avoir à supporter qu'une charge supportable !

**Trois exemples au niveau de la politique nationale : le Service Civique, ANS emploi, SNU (Service National Universel et Sport).**



Le service civique c'est un engagement volontaire au service de l'intérêt général, ouvert aux jeunes de 16 à 25 ans sans condition de diplôme (30 ans pour les jeunes en situation de handicap). Seuls comptent les savoir-être et la motivation. Le service civique est indemnisé à hauteur de 580 € par mois sur une période de 6 à 12 mois. Ce n'est pas incompatible avec une poursuite des études ou un emploi à temps partiel. Le sport est un des domaines d'activité du service civique.



Les aides à l'Emploi de l'Agence Nationale du Sport (12 000 € /emploi/an) sont limitées à deux années consécutives pour le même

employeur. Celui-ci pouvant être un club ou un groupement de clubs, une ligue, un comité départemental, voire la FFAM à condition que ce poste réponde à des besoins territorialisés.



Le Service National Universel et Sport. Si la définition du public concerné, et des conditions de son engagement étaient définies pour l'expérimentation sur 2 000 jeunes en 2019, il s'appelait alors SNU. L'ajout du mot Sport, et de son extension à tout le territoire national, amène à des modifications quant à sa gestion. Mais le principe d'un engagement final (allant jusqu'à un an) reste d'actualité. La ministre des Sports vient de faire appel aux fédérations sportives pour qu'elles proposent des actions concrètes permettant l'engagement de ces jeunes ; nous suivons ce dossier...

Nous sommes éligibles à ces aides qui, cumulées avec d'autres, peuvent permettre, grâce à la mutualisation, l'allègement de certaines tâches à tous les niveaux de la vie fédérale et pour toute activité aéromodéliste.

Si un club, des clubs regroupés, un comité, une ligue sont intéressés par un tel dossier, qu'ils se manifestent, nous les aiderons à réussir. Comme le disait Didier Chevenard (président de la LAM AURA) lors de la convention des présidents de LAM, et à très juste raison, « il nous faut des projets ! » et seulement ensuite nous pourrions les rendre réalisables. Sans projets nos dires et écrits ne resteront que des incantations... Ya Ka ! Focon ! J'aimerais ne pas entendre ou lire dans les forums : Yzorédu ! ■

**Jean-Paul Perret**  
Secrétaire général FFAM



## DGAC / FFAM Zones Voltac et Vol basse altitude

La modification de l'arrêté espace de 2015 va paraître, dans un premier temps suite à l'existence de la loi drone, puis sera de nouveau remaniée après intégration des directives européennes. Cette modification concerne principalement des activités particulières, c'est-à-dire pas l'aéromodélisme.



Un point qui a été précisé lors d'une réunion avec le service en charge de cet arrêté et qui concerne les zones VOLTAC (secteurs de Vols Tactiques) / SETBA (Secteurs d'Entraînement Très Basse Altitude à vue) utilisées par l'Armée de Terre. Rien ne change pour les sites aéromodélistes possédant un AIP qui se situent dans les zones précitées. Par contre, pour des vols hors sites AIP, une notification de vol sera rendue obligatoire au travers du portail Alpha Tango. Ainsi



les utilisateurs de l'espace aérien (civils ou militaires) seront avertis de la présence d'aéromodèles sur un site hors AIP et ce préalablement au dépôt de leur plan de vol. Ces zones de vol hors AIP étaient limitées à une hauteur de vol de 50 mètres. Cette obligation de notification permettra de porter le plafond à 150 mètres. ■ **JPP**

## Disparition du CNDS / Avènement des fonds ANS

Nombreuses sont les questions que l'on se pose sur ce bouleversement administratif. Que ce soit au niveau des Ligues, des comités départementaux ou des clubs, ces interrogations sont légitimes. Récemment s'est tenue à l'Agence Nationale du Sport une réunion à laquelle assistaient Sophie Dellac et Jean-Paul Perret, et ces questions ont reçu des réponses que nous vous livrons aujourd'hui.

Rappelons que l'ANS compte s'appuyer sur les fédérations sportives et leurs structures territoriales, le monde sportif paraissant le plus apte à connaître les besoins des clubs et de leurs licenciés.



En 2019 les subventions CNDS accordées territorialement à l'aéromodélisme représentaient 53 300 €. Elles ont été délivrées pour les actions retenues par la politique du CNDS pour 19,7 % aux clubs, pour 31,8 % aux CDAM et pour la petite moitié restante aux Ligues (48,5 %).

**Le montant global national pour notre sport changera-t-il à partir de 2020 ?**

La réponse est oui. Ce montant aura pour base 53 300 € auxquels

s'ajouteront une part complémentaire de 20 % (voir encadré jaune) et une part supplémentaire de 5 % pour les fédérations qui ont vu leurs subventions CNDS diminuer au cours de ces deux dernières années. C'est donc autour de 67 000 € (peut-être un peu plus !) que l'aéromodélisme percevra en 2020, soit 14 000 € de plus qu'en 2019.

**Auprès de qui déposera-t-on les dossiers ANS ?**

Auprès de la fédération à la suite d'appels à projets émis par la FFAM auprès de ses clubs, de ses ligues et des comités départementaux existants. Cela sera fait en fin de premier trimestre.

**Qui sera éligible à ces fonds ?**

L'ANS souhaite privilégier les subventions aux clubs et vise à leur réserver 50 % des sommes attribuées. Les 50 autres % seront à disposition, pour des projets mutualisés, des entités territoriales. Le quota clubs/territoires sera un critère pris en compte pour les attributions futures, nous avons donc intérêt à atteindre dès la première année ces 50 %. L'échelon national n'est pas éligible aux fonds ANS.

*Les 20 % complémentaires devront servir à des actions pédagogiques d'aides aux clubs montées soit par les échelons territoriaux soit par la Fédération. Ce sont donc 56 000 € qui sont dévolus aux clubs et aux structures territoriales et 21 000 € complémentaires pour les actions d'aides, dont les modalités sont à définir.*

**Est-ce qu'il y aura un montant plancher ?**

Oui, le même qu'avant : 1 500 € par action, mais avec une certaine souplesse pour des actions menées par les clubs ou les groupements de clubs. Les actions mutualisées au profit des clubs par les LAM et les CDAM atteignent facilement le plancher de 1 500 €.

**Qui versera la subvention ANS ?**

La FFAM, qui sera le « guichet unique » pour notre sport. Les projets seront remis à la FFAM qui les étudiera, décidera de leur éligibilité en fonction des axes retenus par l'ANS et de la conclusion de l'étude récemment faite au niveau des clubs (et qui débouchera in fine sur le Plan de Développement du Sport de la FFAM (PDS)). Les subventions feront alors l'objet d'accords formels, et elles seront versées par la FFAM au terme d'une convention. Tout au long de l'exercice et en fin d'année, la FFAM rendra compte à l'ANS de la parfaite utilisation de ces fonds.

**Quels sont les axes retenus par l'ANS et la FFAM ?**

Si les axes retenus par l'ANS sont connus, la FFAM décidera dans quelques semaines la déclinaison des axes généraux en axes adaptés à notre sport, en tenant compte de l'étude menée actuellement et dont le rendu n'est pas fait à cette date. Un règlement sera produit et joint à l'appel à projet (fin premier trimestre).

**Et la FFAM dans tout cela ?**

Les fonds CNDS territorialisés n'étaient pas destinés à l'échelon fédéral... il en est de même pour les fonds ANS... rien ne change ! Par contre, ces fonds qui augmentent de 25 % seront, nous l'espérons, mieux orientés et focalisés vers les actions de développement que nous aurons décidées de façon partagée entre les clubs, les ligues (et CDAM) et la FFAM. ■



# Étude de compatibilité add-on / système radiocommande

L'arrêté signallement consécutif à la sortie de la Loi « drones » et des décrets est sorti en date du 29 décembre. Cet arrêté fixe les spécifications que devront avoir les dispositifs de signallement sur nos modèles (de plus de 800 grammes) lorsqu'ils seront mis en œuvre en dehors des sites munis d'AIP. Ces dispositifs n'existent pas dans le commerce, ils n'ont donc pu être testés en condition de fonctionnement réel.

Légitimement, nos licenciés ont posé la question de la compatibilité d'un dispositif d'émission d'un signal avec le système de réception de nos radiocommandes, et encore plus légitimement la question se posait eu égard à la multitude d'ensembles de radiocommande, de technologies diverses, existant ou ayant existé sur le marché.

Soucieuse de répondre à ces inquiétudes, la FFAM a recherché un bureau d'études indépendant des grands constructeurs de matériel RC ou de drones de loisir, pour effectuer l'étude théorique, concevoir un dispositif add-on prototype strictement conforme à l'arrêté, et faire les



essais de compatibilité. Des licenciés spécialistes et passionnés, à la compétence reconnue par

tous, ont fait une multitude d'essais avec un maximum de matériel RC et les résultats sont au plus haut point rassurants. Comme le prévoyait l'étude théorique, il n'y aura pas de problème pour associer un add-on de signallement avec le matériel de réception embarqué dans nos modèles. La sécurité du vol n'en pâtira pas ! C'eût été un comble si pour des raisons de sûreté nationale, la sécurité aérienne n'eût pas été assurée !

Petit bémol dans cette partition. Tel que l'imposent les spécifications techniques de l'ar-



rêté, la portée de l'émission pour un récepteur au sol type smartphone serait de l'ordre de deux centaines de mètres...

Cette conclusion de l'étude a été rapportée aux services de l'Etat lors d'une réunion qui s'est tenue le 4 février. A suivre donc !



Pour l'instant nous ne connaissons pas un seul industriel prêt à se lancer dans une production de ces dispositifs de signallement. Dès lors il sera bien difficile d'appliquer ou de faire appliquer les dispositions réglementaires, faute de matériel à embarquer ! Lors de cette même réunion, Laurent Henry et Jean-Paul Perret ont souhaité savoir où en était l'arrêté stipulant la non exemption de certains sites pourtant munis d'AIP sur le territoire français. Cet arrêté sera en réalité transformé en décret et sortira avant fin juin. D'ici là rien ne change ! Cela concerne la non exemption d'une trentaine de sites sur le gros millier muni d'AIP. En ce qui concerne les sites qui poursuivent leur instruction administrative, ils seront par défaut exemptés jusqu'à ce que la sûreté nationale les examine et le cas échéant retire cette exemption lors d'un décret complémentaire.

Voilà l'état des travaux entre la DGAC, le SGDSN et la FFAM. Nous travaillons également sur l'arrêté manifestation, les catégories B... et vous tiendrons régulièrement au courant. ■ JPP



## Bilan annuel d'activités des clubs

Quels sont les buts recherchés par ce bilan annuel des clubs ?

Ce n'est pas seulement de classer les clubs selon leurs mérites, puis de leur distribuer 55 000 € proportionnellement à l'activité qui ressort de ce bilan.



C'est surtout d'évaluer les efforts faits par des clubs pour se développer, assurer leur avenir et respecter les grandes lignes fixées par la fédération et par les ligues. Une fois les efforts évalués et leur véracité contrôlée, de les récompenser, pas seulement au travers de la prime au bilan, mais au travers de toutes les aides qu'accorde la FFAM à ses clubs, donc au profit de leurs licenciés.



Ce ne sont pas toujours les grands clubs qui font les efforts les plus importants. Il faut donc que ce bilan annuel prenne en compte de manière équitable l'ensemble des efforts consentis par chaque club, quelle que soit sa taille.

## Quels sont donc les axes que nous nous sommes fixés, et qui sont d'autant plus d'actualité aujourd'hui pour tenir compte de l'évolution de notre société ?

Ils ont été fixés en 2017, dans la continuité de ceux développés par les équipes précédentes. Trois mots pour définir nos projets de développement :

### Club...

Car il faut remettre le club au centre de l'aéromodélisme. Le club doit devenir le pivot de notre sport.

Et c'est justement l'axe majeur que veut développer l'Agence Nationale du Sport créée, elle, en 2019 : son moyen d'action est de subventionner en priorité les clubs (voir l'article consacré aux subventionnement ANS).

### Jeunesse...

Car il faut assurer l'avenir de notre sport, de nos clubs. Mais jeunesse ne veut pas seulement dire enfance, ou adolescence, mais aussi projets innovants. Nouveaux aéromodélistes avec des idées neuves.

Redonner une nouvelle jeunesse à notre sport, par les hommes, par les actions et par l'esprit.

### Ouverture...

Développer de nouvelles pratiques, c'est aussi un axe que privilégie l'Agence Nationale du Sport. Nouvelles pratiques mais aussi nouveaux pratiquants. Une vraie ouverture à de nouveaux sports, de nouvelles activités, mais aussi à de nouveaux publics.

Cette refonte est souhaitée depuis quelques années, mais nous n'avons pas pris le temps de nous pencher sur ce point tant l'actualité a été prenante depuis le début de cette mandature. De nombreuses lignes du bilan existant ne reflètent plus la réalité du travail que font les dirigeants de nos clubs, ou a contrario faussent le classement tant le nombre de points accordé pour telle ou telle action est important eu égard à celui consacré à d'autres.

Prenons un exemple : le recours au paiement des licences ou autres par prélèvement automatique rapporte chaque année 500 points au bilan, autant que pour l'organisation d'une présentation publique aéromodéliste (avec arrêté préfectoral), et deux fois et demie plus que l'organisation d'une session de QPDD, ou qu'une séance de passage d'ailes... Cherchons l'erreur !

Le recours au paiement direct facilite le travail du siège, les deux autres actions concrétisent nos axes de développement grâce au travail des clubs. Un juste équilibre s'impose afin que le siège puisse gagner du temps et de l'efficacité pour les consacrer au développement des clubs... et que les clubs s'y retrouvent quand ils fournissent des efforts pour assurer leur avenir.

Un autre exemple : un nouveau licencié cadet est valorisé à 50 points. Sachant qu'il est difficile de recruter, pourquoi ne pas valoriser plus le travail fait par les clubs pour trouver des jeunes ? Mieux ! Pourquoi ne pas donner un bonus au club s'il sait garder ce cadet une seconde année, voire une troisième... Ce sont des axes de réflexion.

Ce qui vaut pour les cadets et les juniors vaut pour les nouveaux licenciés adultes, les féminines, les personnes en situation de handicap, tout nouveau public qui nécessite un regain d'effort de la part des clubs.

L'automatisation de certaines lignes du bilan, c'est toujours une bonne idée, mais la crédibilité de chaque bilan et du classement des clubs qui en découle demande un contrôle et une évaluation que nous n'avons jamais eu les moyens de faire. Il faut donc aussi réfléchir à cela. Prenons un exemple de dérive

du système. Un club décide d'organiser une présentation publique en extérieur, il l'inscrit au calendrier, paye l'inscription ad hoc... son bilan est crédité de 500 points. C'est automatique. Le jour J il fait une météo pourrie, ou l'État décide d'organiser une réunion de chefs d'États (dans le Sud-Ouest par exemple... situation vécue) et interdit par Notam tout vol dans la région. Le meeting est annulé... Cette action mérite-t-elle 0, 100, 200, 500 points ? Nous aurions tendance à dire que sa préparation mérite des points... mais peut-être pas autant que si la manifestation s'était réellement déroulée.

C'est ce type de réflexion que nous menons en essayant de manier les notions d'équité, de justesse d'appréciation et d'objectivité. Et cela débouchera très rapidement sur des propositions et décisions, que les clubs petits et grands nous demandent. Certes il y aura moins d'automatisation, plus de contrôle de la part des instances territoriales et peut-être plus d'explications de la part des clubs dans des cas qui ne pourront pas être traités informatiquement. 0 ou 1 ne suffisent pas toujours à apprécier les efforts que font les dirigeants de nos clubs. ■

JPP



# Toilettes sèches : une solution facile pour nos terrains

On associe depuis toujours le mot toilettes avec le besoin en eau, ce qui est impensable sur beaucoup de nos terrains. Il n'y existe généralement, ni réseau de tout à l'égout, ni réseau d'eau, ni réseau d'assainissement individuel. Dans ce cas, une solution existe : les toilettes sèches. Et cette solution, faute d'autre équipement plus conventionnel, ravira les licenciés, les parents... le public...

## Comment fonctionnent les toilettes sèches ?

Il suffit de se connecter sur un site internet, n'importe lequel, et vous aurez cette réponse :

Le principe de la toilette sèche, comme son nom l'indique, est de fonctionner sans eau. Les déchets tombent dans un réceptacle où ils sont stockés en attendant la vidange. Ces déchets se traitent par compostage.

Pour que les déchets se transforment en humus, l'utilisateur doit, à chaque passage aux toilettes, déposer une couche de matière carbonée (sciure de bois par



que nous sommes modélistes, donc bricoleurs, et que cet investissement peut être facilement abaissé grâce à l'huile de coude que nous fournissons gratuitement à notre club.

Nous noterons que de plus en plus les toilettes sèches se trouvent en location et qu'il est très « tendance » de les trouver en nombre lors des festivals et autres rassemblements publics. Cela fait une dizaine d'années que les parcs naturels en sont équipés pour leurs visiteurs.

exemple) pour obtenir un bon rapport azote/carbone, permettant un compostage efficace. Et comme la nature fait bien les choses, cette matière carbonée bloque, en plus, très efficacement les odeurs. Comme par magie, il n'y a pas d'odeur dans les toilettes sèches, même en plein été, la sciure captant toutes les odeurs ; il en est de même pour le composteur.

Le coût d'une toilette sèche tout équipée est de l'ordre de 400 à 500 € selon l'équipement fourni (certaines sont fournies avec panneau solaire, batterie et éclairage). Mais n'oublions pas

Il ne serait pas impossible que cet équipement devienne subventionnable par la FFAM dans un avenir proche. Et pourquoi pas par d'autres canaux de subventionnement ? ■ **JPP**



## Centre départemental des Marmousets

Depuis une année ce centre dédié au modélisme était fermé. Suite à un an de travail intense entre les services du département du Val-de-Marne, et son vice-président Daniel Guérin, la Fédération de Voiture Radio Commandée et la FFAM, un accord a été trouvé pour rouvrir ce centre spécifiquement conçu pour que soient réunies toutes les formes de modélisme.

Le département a réalisé une mise aux normes des bungalows (électricité, eau, toilettes) afin que tout soit prêt pour le premier week-end de février. La convention d'occupation du centre a été signée en présence des services du département et des principaux négociateurs des deux fédérations, entre leurs présidents et Daniel Guérin vice-président chargé des Sports.



Une photo aérienne du centre

Pour l'instant trois clubs val-de-marnais ont obtenu résidence dans ce centre, (FUN FLY CLUB / CLUB MODELISTE DE CACHAN / CLUB LOISIR MODELISME 94), qui sera géré par les deux fédérations réunies dans un comité de gestion. ■ **JPP**